



M^e TROY McEACHREN, avocat
Associé chez Miller Thomson SENCRL / LLP

Biographie

M^e Troy McEachren concentre sa pratique sur la planification fiscale et successorale, la planification successorale des entreprises familiales, les testaments et fiducies et les réorganisations de sociétés, en mettant à profit sa vaste expérience du droit civil, de la *common law* et du droit fiscal.

En tant qu'avocat de particuliers, d'entreprises, de groupes d'investissement, de sociétés de fiducie, de mécènes ainsi que de fiduciaires individuels et institutionnels en matière de successions, de fiducies, de planification fiscale et d'œuvres de bienfaisance, M^e McEachren est souvent appelé à régler des questions juridiques et fiscales multijuridictionnelles.

M^e McEachren conseille également les particuliers et les sociétés de fiducie dans le cadre de différends en matière de successions litigieuses et non litigieuses. Il est reconnu comme un expert des obligations fiduciaires, tant en droit civil qu'en *common law*. Troy est d'ailleurs l'auteur du chapitre intitulé « L'administration du bien d'autrui » portant sur les obligations fiduciaires au Québec, qui s'insère dans l'encyclopédie juridique du droit civil JurisClasseur Québec publiée chez LexisNexis en octobre 2009.

De plus, M^e McEachren représente des œuvres de bienfaisance et des organismes sans but lucratif dans une vaste gamme de domaines, notamment les relations avec les autorités fiscales, la gouvernance d'entreprise, les dons planifiés et les activités de commercialisation.

M^e McEachren a été élu président de la section Testaments, successions et fiducies de l'Association du Barreau canadien - Division du Québec en 2010, pour un mandat de deux ans. Il est également membre du Comité des colloques de l'Association de planification fiscale et financière du Québec.

Il est reconnu comme l'un des meilleurs praticiens en matière de fiducies et successions aux fins des éditions 2013 à 2015 du répertoire *The Best Lawyers in Canada* (Woodward / White).